

RCS : ANNECY
Code greffe : 7401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2011 B 00324
Numéro SIREN : 530 614 700
Nom ou dénomination : EUREX ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 14/05/2020 sous le numéro de dépôt P2020/000022

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **ANNECY**



843344

Dénomination : EUREX ASSOCIES
Adresse : 3 rue du Champ de la Vigne Seynod 74600 Annecy -
FRANCE-

n° de gestion : 2011B00324
n° d'identification : 530 614 700

n° de dépôt : P2020/000022
Date du dépôt : 14/05/2020

Pièce : Ordonnance du Président



843344

2020 01 27-6

**REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ANNECY
AUX FINS DE PROLONGATION DU DELAI DE REUNION DE L'ASSEMBLEE
GENERAL ORDINAIRE ANNUELLE
(Article R.225-64 du code de commerce)**

A LA REQUETE DE :

Monsieur Philippe MEUNIER, Président

Agissant au nom de la société
EUREX ASSOCIES

SAS au capital de 3.015.100 €

ayant son siège social à ANNECY – 74600 – SEYNOD – 3 rue du Champ de la Vigne
immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'ANNECY sous le numéro
530.614.700

ARRIVEE COURRIER

01 AVR. 2020

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE - ANNECY

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

Que la société EUREX ASSOCIES, clôture son bilan chaque année le 30 septembre, et dispose d'un délai prenant fin le 31 mars 2020 pour réunir l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, conformément à l'article L.225-100 du Code de Commerce ;

Que la société, laquelle avait convoqué son assemblée générale ordinaire annuelle pour le 20 mars 2020 ne pourra pas réunir l'Assemblée dans les délais légaux en raison des mesures de lutte prises contre le coronavirus.

PAR CES MOTIFS :

Monsieur Philippe MEUNIER demande qu'il plaise à Monsieur le Président du Tribunal de Commerce d'ANNECY, conformément aux dispositions de l'article R.225-64 du Code de Commerce, de prononcer exceptionnellement la prolongation jusqu'au 30 septembre 2020 du délai de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de la société EUREX ASSOCIES, ci-dessus désignée, devant être appelée à délibérer sur le bilan et les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2019.

FAIT A ANNECY

LE 16 mars 2020

EN DEUX EXEMPLAIRES

eurex associés

Société d'Expertise Comptable

B.P. 74

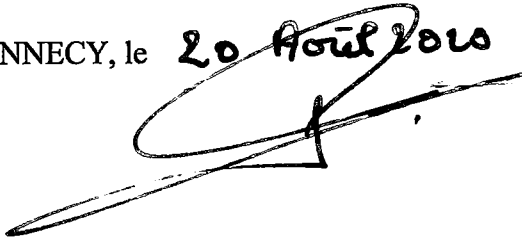
3, Rue du Champ de la Vigne
74603 SEYNOD CEDEX

ORDONNANCE 20200P276

Jean-Louis PERRIN
Nous, Président du tribunal de commerce d'ANNECY,
Vu la requête qui précède et l'article L 225-100 du code de commerce,

Autorisons la société EUREX ASSOCIES à bénéficier d'un délai supplémentaire de SIX (6) mois, soit jusqu'au 30 septembre 2020, pour l'approbation par l'associé unique des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019.

Fait à ANNECY, le 20 Août 2020



Le greffier



Bruno GAILLARD

Pour copie certifiée conforme

